



## Document

# 6

### **CRITÈRES POUR LA DISTINCTION ELEPHANT D'AFRIQUE**

La distinction Éléphant d'Afrique est la plus haute est unique distinction scoute accordée par la Région Afrique du Scoutisme aux membres adultes du Mouvement. Elle est présentée aux meilleurs Scouts et Chefs Scouts en reconnaissance de leur service exceptionnel au Scoutisme en Afrique. La distinction reconnaît le soutien continu à la croissance et au développement du Mouvement Scout dans la région.

#### **La distinction constitue les dimensions suivantes :**

- Reconnaître ceux qui ont fourni un service exceptionnel et contribué au développement du Scoutisme en Afrique
- Fournir de la motivation aux lauréats et inspirer les autres
- Maximiser le profil des lauréats pour renforcer le profil et la reconnaissance du Scoutisme et contribuer à la mobilisation des ressources à long terme

#### **Qui peut se qualifier pour la distinction ?**

La distinction Éléphant d'Afrique est décernée aux :

- Officiels et non-officiels de toutes les sections adultes de l'OMMS.
- Non-membres que la Région Afrique Scoute souhaite reconnaître.

#### **Critères d'attribution**

La distinction est décernée aux membres et non-membres de l'OMMS en reconnaissance d'un service exceptionnel ou d'un soutien spécial au Mouvement Scout, habituellement sur une longue période. Le service de longue durée à lui seul n'est pas un critère pour la distinction. Les nominations pour la distinction doivent préciser la nature particulière du service rendu par le candidat.

#### **Qui peut recommander pour la distinction ?**

- Le Comité Africain du Scoutisme (sauf pour les membres eux-mêmes)
- Les Organisations Scoutes Nationales pour les membres adultes de tous les niveaux du Mouvement qui répondent aux critères de la distinction.
- Les lauréats peuvent recommander les personnes qui, selon eux, devraient être reconnues.

**Note :** Les individus ne peuvent pas postuler eux-mêmes.

#### **Procédure pour la distinction**

- Les recommandations sont faites comme ci-haut et sont soumises au Comité Africain du Scoutisme à tout moment.
- Le Comité Africain du Scoutisme nomme un Comité de Distinctions et qui examine les dossiers et fait des recommandations pour approbation ou rejet par le Comité Africain du Scoutisme qui prend la décision finale d'accorder la distinction.

Les Organisations Scoutes Nationales sont informées des nominations faites en faveur de ses membres dans le cas où l'Organisation n'est pas l'initiatrice de la nomination.

Pour plus d'informations sur la distinction, veuillez contacter votre Organisation Scoute Nationale ou le Centre de Soutien Afrique au [africa@scout.org](mailto:africa@scout.org) ou visiter : [www.scout.org/africaelephantaward](http://www.scout.org/africaelephantaward)